

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

20 janvier 2015

---

L'an deux mille quinze, le vingt janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 13 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 22 - votants : 23

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Gallou, Marrec, Hernot, Marec Prigent, Tourbot F., Argouarch, Avetand, Bouillon, Brochain, Castrec, Coulier, Liard, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N

Absents et excusés : . Mme Maubian (pouvoir à Mme Séné)

Secrétaire de séance : Mme GALLOU Marie-Pierre

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil municipal du 20 novembre 2014
2. Engagement du ¼ du budget d'investissement
3. Communauté de communes :
  - Rapport d'activités 2013
  - Convention d'échange de données géographiques
  - Groupement de commandes fournitures de bureau
  - Missions maîtrise d'œuvre
4. PLH 2015/2020
5. ERDF / Rue des Tilleuls : Convention avec la commune
6. Questions diverses.

## APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## ENGAGEMENT DU ¼ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller Municipal délégué aux Finances, informe l'assemblée de la possibilité d'engager ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à procéder à cet engagement afin de financer les investissements qui s'avèreraient nécessaires.

Considérant le montant des crédits 2014 de 726.928,00 €,

Le montant des dépenses pouvant être engagées est de 181.732 €

L'affectation sera la suivante :

Articles	Libellés	Engagements 2015
2051	Logiciels	1.500
2111	Terrains nus	1.000
2121	Plantations	5.000
21311	Mairie	3.000
21318	Autres bâtiments publics	19.000
2152	Voirie	128.000
21538	Autres réseaux	14.232
2183	Matériel bureau informatique	1.000
2184	Mobilier	1.000
2188	Autres immobilisations	8.000
	<b>TOTAL</b>	<b>181.732</b>

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU – DAOULAS : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013**

M. Bernard GOALEC, Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes, présente à l'assemblée le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes retraçant les diverses compétences et interventions dans les domaines économiques, environnement, habitat, transport...

Le rapport est consultable en Mairie.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU – DAOULAS : CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES**

M. André MARREC, Adjoint à l'Urbanisme, précise à l'assemblée que les collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques du territoire.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes propose de s'associer à cette démarche en impliquant les communes afin qu'elles s'engagent dans la transmission de leur plan cadastral, plan de ville, réseaux, documents d'urbanisme afin d'aboutir à un schéma de cohérence sur le pays de Brest consultable sur le système d'information géographique du Pays de Brest.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Marrec, Adjoint à l'urbanisme, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer cette convention d'échange des données géographiques avec la Communauté de Communes.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU – DAOULAS : GROUPEMENT DE COMMANDES : FOURNITURES DE BUREAU**

M. Bernard GOALEC, Maire, précise à l'assemblée que dans un objectif d'économie d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, la Communauté de Communes propose de former un groupement de commandes pour la fourniture de papier, de matériel et consommables de bureau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'intérêt de mutualiser les commandes portant sur la fourniture de papier, de matériel et autres consommables de bureau, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive au groupement de commandes de fournitures de bureau

Et autorise la Communauté de Communes à être le coordonnateur du groupement de commande.

### **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE : ALSH et Maison de la Santé**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée les missions d'assistance aux communes apportées par les services de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau – Daoulas.

Au vu des deux projets actuels, l'ALSH et la maison médicale, il est opportun de solliciter leurs services.

- Cette mission d'assistance repose sur un accompagnement de la commune dans :
- La production des pièces administratives et techniques en vue de la consultation d'un maître d'œuvre
- Le choix de la procédure à mettre en œuvre
- Le suivi des études et des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la technicité nécessaire dans ce domaine et après avoir pris connaissance des détails précis des missions proposées,

Autorise M. le Maire à signer les deux conventions d'assistance relatives aux projets évoqués pour un forfait de rémunération de 3.325,00 € HT par projet.

### **PLAN LOCAL DE L'HABITAT : 2015 – 2020**

M. André MARREC, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle à l'assemblée les objectifs du P.L.H. qui fixe, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les actions permettant aux communes de répondre aux besoins en logement de toutes les catégories de population tout en favorisant la mixité sociale.

M. Bernard GOALEC, Maire, poursuit en précisant que le projet de P.L.H. est bâti sur une dynamique démographique permettant à la Communauté de Communes d'atteindre une population estimée à plus de 50.000 habitants à l'horizon 2020, avec une répartition, entre toutes les communes, de 300 logements par an et déterminée en fonction du niveau de services existants.

Les données pour la commune de PLOUEDERN sont la production annuelle de 15 résidences principales par an et de 14 logements sociaux sur la durée du programme 2015 – 2020.

Diverses actions sont également prévues sur la revalorisation de l'habitat ancien en mobilisant le parc existant public ou privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des objectifs du P.L.H. présenté, à l'unanimité,

Adopte le projet de P.L.H. pour 2015 – 2020.

## **E.R.D.F. : RUE DES TILLEULS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE**

M. Bernard GOALEC, Maire, précise à l'assemblée qu'E.R.D.F. a installé une ligne électrique souterraine sur des parcelles appartenant précédemment à R.T.E. et transférées dans le domaine communal récemment (parcelles D 1893, D 1895 et D 1932 sises rue des Tilleuls).

Aujourd'hui, ERDF sollicite la commune en vue de passer une convention permettant d'exploiter cette ligne par leur service : il s'agit d'une bande de 12 mètres de large regroupant 11 canalisations sur une longueur totale de 90 mètres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à donner procuration à l'office notarial Loïc Perrault – Jean Charles Pirioux, Notaires associés à Rennes, pour signer en ses lieux et place la convention de passage évoquée.

## **TERRAIN DE KÉRUGUEL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'exposé de M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments relatif à la nécessité d'améliorer l'éclairage du terrain de foot de Kéruguel,

A l'unanimité,

Décide de retenir la proposition formulée par l'entreprise Jacques BERNARD visant à rajouter 2 projecteurs sur un mât existant pour un prix de 4532,25 € HT, soit 5.438,70 € TTC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE : INSTALLATION CLASSÉE : Société DANISCO de Landerneau**

Une enquête publique se tiendra, en Mairie, du 2 février au 4 mars 2015, sur la demande de la société DANISCO de Landerneau en vue d'étendre son plan d'épandage de déchets d'algues pour son établissement situé à la Forest Landerneau (La Grande Palud).

Ce plan d'épandage comprend des parcelles situées sur la commune.